



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/777  
22 novembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquantième session  
Point 17 d) de l'ordre du jour

NOMINATION AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES  
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

1. À sa 19e séance, le 3 novembre 1995, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/50/104) concernant les sièges qui deviendront vacants au Comité des placements lorsque le mandat de trois de ses membres viendra à expiration le 31 décembre 1995.
2. La Cinquième Commission était saisie en outre d'une note du Secrétaire général (A/C.5/50/9), dans laquelle, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général proposait à l'Assemblée générale de reconduire dans leurs fonctions M. Yves Oltramare (Suisse), M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana) et M. Jürgen Reimnitz (Allemagne) au Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996, ainsi que de nommer M. Takeshi Ohta (Japon) pour la période restant à courir d'un mandat de trois ans expirant le 31 décembre 1996.
3. La Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de reconduire dans leurs fonctions M. Yves Oltramare (Suisse), M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana) et M. Jürgen Reimnitz (Allemagne) au Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996, ainsi que de nommer M. Takeshi Ohta (Japon) pour la période restant à courir d'un mandat de trois ans expirant le 31 décembre 1996.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale :

a) Reconduise dans leurs fonctions au Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996 les personnes ci-après désignées par le Secrétaire général :

M. Yves Oltramare;

M. Emmanuel Noi Omaboe;

M. Jürgen Reimnitz;

b) Confirme la nomination de M. Takeshi Ohta pour la période restant à courir d'un mandat de trois ans expirant le 31 décembre 1996.

-----